Infrastructure Canada

Budget des dépenses 2003–2004

Rapport sur les plans et les priorités (RPP)

L'honorable Allan Rock
Ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Infrastructure

Table des matières

Section I – Introduction 1

Message du Ministre 1

Message de l'Administrateur général 3

Déclaration de la direction 4

Section II – Raison d'Être 5

Section III – Aperçu de planification 7

Introduction 7

Contexte stratégique 7

Rôle du gouvernement 7

Programmes d'infrastructures 8

Aperçu de planification 9

Création d'Infrastructure Canada 9

Relations stratégiques 11

Risques et défis 12

Section IV – Plans et priorités, par résultat stratégique 13

Sommaire 13

Détails 13

Priorité 1 : Établir la nouvelle organisation 13

Priorité 2 : Mettre en œuvre le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure frontalière 17

Priorité 3 : Élaborer un programme d'infrastructures à long terme 22

Section V – Organisation 25

Organisation et obligations redditionnelles 25

Dépenses prévues de l'organisme 26

Organigramme d'Infrastructure Canada 27

Renseignements généraux 28

Section VI – Annexes 29

A. Sommaire des paiements de transfert 29

B. Détails sur les paiements de transfert 29

C. Coût net du programme pour l'exercice visé par le Budget des dépenses 30

SECTION I – Introduction

Message du Ministre

Allan Rock

Je suis fier de rendre compte des mesures prises par le portefeuille de l'Industrie pour contribuer à atteindre le but du gouvernement – faire du Canada l'un des pays les plus novateurs du monde d'ici 2010. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, l'innovation est la clé du succès : elle nous permet de trouver de nouvelles façons de penser et de meilleures méthodes de travail.

À titre de ministre responsable du portefeuille de l'Industrie, je suis heureux d'avoir participé à la création de la *Stratégie d'innovation du Canada*, qui a été lancée en février 2002.

Les 16 organismes membres du portefeuille de l'Industrie travaillent de concert pour s'assurer que les Canadiens bénéficient de l'appui nécessaire pour relever les défis de l'économie mondiale, qui évolue si rapidement. La pierre angulaire de toutes les activités futures sera l'innovation.

Également en tant que ministre responsable de l'infrastructure, je suis fier d'ajouter un facteur essentiel de la croissance économique et de la qualité de vie.

Le nouveau ministère d'Infrastructure Canada a vu le jour en août 2002 afin de servir de point de convergence pour le leadership du gouvernement du Canada en ce qui concerne les questions et les programmes d'infrastructures. Dans le discours du Trône de 2002 et dans le budget 2003, le gouvernement du Canada a déclaré qu'une infrastructure moderne est la clé de la prospérité de nos villes et de la santé de nos collectivités, et il a réaffirmé son engagement à travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités pour répondre aux besoins d'infrastructures du Canada.

Les membres du Portefeuille de l'Industrie

- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agence spatiale canadienne
- Banque de développement du Canada*
- Commission canadienne du tourisme*
- Commission du droit d'auteur Canada
- Conseil canadien des normes*
- Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
- Conseil national de recherches Canada
- Développement économique Canada pour les régions du Québec
- Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
- Industrie Canada
- Infrastructure Canada
- Société d'expansion Cap-Breton*
- Statistique Canada
- Tribunal de la concurrence

* Organisation non tenue de soumettre un rapport sur les plans et les priorités.

Ce premier *Rapport sur les plans et les priorités* d'Infrastructure Canada fait état des principaux objectifs du gouvernement du Canada pour les trois prochaines années. En qualité de ministre responsable d'Infrastructure Canada, je suis convaincu que les priorités établies reflètent bien comment le gouvernement du Canada peut continuer à contribuer aux besoins d'infrastructures du pays et aider les Canadiens et les Canadiennes à tirer avantage d'une infrastructure publique de calibre mondial.

Le ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Infrastructure,

Allan Rock

Message de l'Administrateur général

En qualité de nouveau ministère du gouvernement du Canada, Infrastructure Canada a le mandat d'aider à construire un Canada moderne. Nous allons développer cette nouvelle organisation, donner suite aux initiatives élaborées antérieurement et prévoir les investissements futurs dans l'infrastructure.

Le Ministère est chargé de fonctions diversifiées, à savoir :

- élaborer des politiques en vue d'établir les priorités en matière d'infrastructures;
- administrer des programmes en vue d'investir dans des projets à l'échelle du pays;
- renforcer et partager la compréhension des questions concernant l'infrastructure (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement du Canada) et voir à la mise en place d'une base de connaissances plus exhaustives et plus exactes afin d'appuyer des processus d'élaboration de politiques et de prise de décision informés et fondés sur les faits; et
- miser sur une gestion et une technologie de l'information efficaces pour appuyer les besoins administratifs et répondre aux exigences de rendement, de diligence raisonnable et de transparence pour les programmes d'infrastructures.

Le présent *Rapport sur les plans et les priorités* s'articule autour des trois principaux objectifs d'Infrastructure Canada pour les trois prochaines années :

1. Établir la nouvelle organisation – Infrastructure Canada – en tant que point de convergence du gouvernement du Canada pour la coordination des investissements et l'évaluation des priorités en matière d'infrastructures.
2. Mettre en œuvre le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure frontalière. En faisant fond sur les initiatives antérieures, le Ministère continuera de consulter ses partenaires lorsqu'il examine et sélectionne les projets, sollicite l'approbation de ces derniers et qu'il en surveille la mise en œuvre.
3. Établir des initiatives stratégiques d'infrastructure à long terme. Les quelques prochaines années offrent une belle occasion de faciliter la planification et le développement d'une infrastructure qui produira des avantages à long terme.

André Juneau

Notre nouvelle organisation se compose de personnes dévouées et expérimentées qui ont à cœur d'améliorer le bien-être économique du Canada et la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes. Nous nous réjouissons à l'idée de remplir notre mandat et de continuer cette version contemporaine de l'édification d'une nation avec nos partenaires des secteurs public et privé.

Déclaration de la direction

Je soumets, pour qu'il soit déposé au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003–2004* (RPP) d'Infrastructure Canada.

Pour autant que je sache, l'information contenue dans le présent document :

- Dépeint de façon exacte les plans et les priorités de l'organisation.
- Est conforme aux principes de communication de l'information contenus dans le *Guide de préparation des rapports sur les plans et les priorités de 2003–2004*.
- Est exhaustive et exacte.
- Est basée sur de solides systèmes d'information et de gestion ministériels sous-jacents.

Je suis satisfait des processus et des procédures d'assurance de la qualité utilisés pour produire le RPP.

Le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) sur lequel ce document est fondé a été approuvé par les ministres du Conseil du Trésor et il constitue le fondement de l'obligation de rendre compte des résultats obtenus au moyen des ressources et des autorisations fournies.

Nom : (*Administrateur général*) _____

Date : _____

SECTION II – Raison d'Être

Infrastructure Canada a été créé pour travailler avec différents niveaux de gouvernement et d'autres partenaires pour les inciter à renforcer l'infrastructure publique de base qui sous-tend l'activité économique et la qualité de vie tant dans les zones rurales qu'urbaines du Canada.

L'infrastructure publique est définie comme étant les biens matériels de base qui permettent la prestation des services publics.

L'infrastructure publique comprend :

- le transport local, les routes et les chemins de fer
- les systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées
- les installations de développement touristique, culturel, récréatif et urbain
- le logement abordable
- les systèmes de télécommunication
- les installations d'amélioration de la capacité et de l'efficacité aux principaux postes frontières

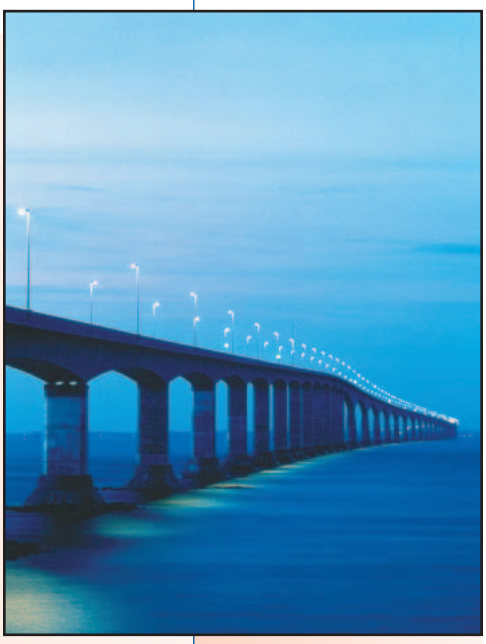

Infrastructure Canada servira les Canadiens et les Canadiennes :

- en édifiant des collectivités plus fortes et plus durables afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens;
- en supportant le développement économique et la création d'emploi dans l'ensemble du Canada, et en supportant le commerce international; et
- en améliorant la qualité de l'environnement du Canada.

Mission : *Aider à construire un Canada moderne*

Vision : *Les Canadiens et Canadiennes bénéficient d'une infrastructure publique de calibre mondial*

SECTION III – Aperçu de planification

Introduction

Infrastructure Canada a été établi en août 2002 afin de servir de point de convergence pour le leadership du gouvernement du Canada sur les questions et les programmes d'infrastructures. Le *Rapport sur les plans et les priorités de 2003–2004* (RPP) est son premier rapport.

Contexte stratégique

Rôle du gouvernement

Depuis toujours, le gouvernement du Canada participe intensément au développement de l'infrastructure comme mesure de développement du pays, investissant dans les chemins de fer (depuis la période antérieure à la Confédération avec le Canadien Pacifique, et plus tard avec le Canadien national-VIA), les canaux, les ports, les routes (depuis 1919), la voie maritime du Saint-Laurent et les aéroports. En fait, les investissements dans l'infrastructure sont la clé du développement de notre société et de notre identité depuis l'époque antérieure à la Confédération.

Actuellement, on dépense beaucoup pour l'infrastructure, et le gouvernement du Canada joue un rôle important grâce aux programmes en cours et grâce aux transferts aux provinces et aux territoires. En 2000, tous les niveaux de gouvernement combinés ont dépensé 13,3 milliards de dollars[1] au titre des dépenses d'immobilisation et de réparation. Il subsiste toutefois d'importants besoins d'infrastructures. Les administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales doivent travailler ensemble pour répondre aux besoins d'infrastructures du Canada.

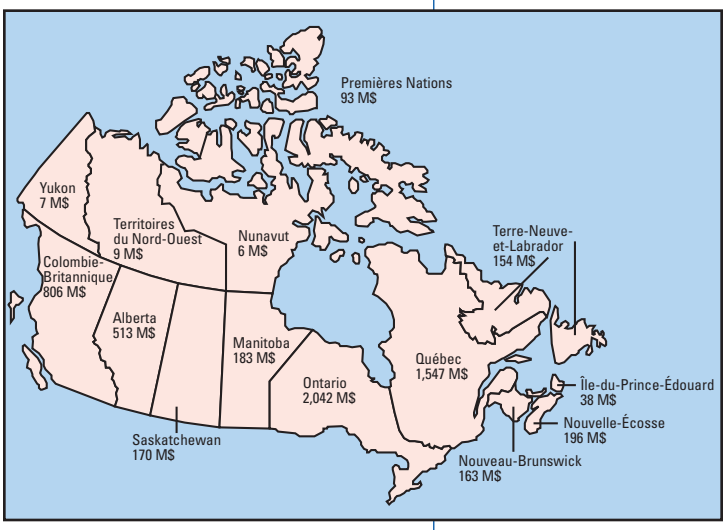

Carte n° 1

Niveau d'investissement minimum prévu sur six ans du Budget 2000 pour le Programme infrastructures Canada (Voir page 8.)

1. Statistique Canada, n° 61-205-XIB au Catalogue, 2002.

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'une infrastructure moderne est la clé de la prospérité de nos villes et de la santé de nos collectivités, et il tient à participer activement aux mesures prises pour répondre aux besoins d'infrastructures du Canada. L'engagement pris dans le discours du Trône de 2002 et les investissements annoncés dans le budget 2003 réitèrent l'engagement du gouvernement du Canada à travailler avec les provinces, les territoires et les municipalités pour répondre aux besoins en infrastructure.

La participation du gouvernement du Canada dans l'infrastructure est un instrument dont on se sert pour faire progresser les priorités nationales que sont la croissance économique, la qualité de vie et le développement durable. L'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de l'infrastructure démontre que les objectifs fédéraux sont intrinsèquement liés à la santé de l'infrastructure nationale, provinciale, territoriale et locale. Dans le passé, le fédéral a donné son appui non seulement en finançant des projets d'infrastructure, mais aussi en facilitant des partenariats et en encourageant l'utilisation de pratiques exemplaires pour les investissements dans l'infrastructure. La création d'un ministère de l'Infrastructure permet au gouvernement du Canada de faire fond sur les initiatives antérieures en considérant l'infrastructure dans une perspective globale et en travaillant plus efficacement avec les provinces, les territoires et les municipalités pour relever les principaux défis du Canada sur le plan de l'infrastructure.

Programmes d'infrastructures

La réponse du gouvernement du Canada à ces défis d'infrastructures englobe plusieurs initiatives.

Dans le **Budget de 2000**, le gouvernement du Canada a prévu 2,05 milliards de dollars pour améliorer l'infrastructure municipale par le financement de petits projets dans le cadre du Programme infrastructures Canada (PIC) qui était fondé sur la demande. Le Programme met explicitement l'accent sur l'infrastructure municipale verte, et la plupart des projets visent des systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées. Ce programme prendra fin en 2006–2007; plus de 50 p. 100 du financement a été annoncé et le reste du financement sera consacré principalement aux demandes qui se trouvent déjà dans le système. (Voir mappe n° 1 de la page 7.)

Dans le **Budget de 2001**, 2,6 milliards de dollars étaient destinés aux investissements dans l'infrastructure au Canada : deux milliards de dollars devaient être affectés à de grands projets d'infrastructures stratégiques et 600 millions de dollars devaient servir à l'amélioration de l'infrastructure matérielle et technologique à la frontière entre le Canada et les États-Unis.

Parmi les autres programmes d'infrastructures du gouvernement du Canada qui ne sont pas administrés directement par Infrastructure Canada se trouvent les suivants :

- le Programme stratégique d'infrastructures routières (600 M$) administré par Transports Canada – **http://www.tc.gc.ca/PSIR/menu.htm**
- le Programme de logements abordables(680 M$) administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement – **http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/index.cfm**
- Espaces culturels Canada (80 M$) administré par Patrimoine canadien et axé sur les petits projets culturels – **http://www.pch.gc.ca/progs/ecc-csp/index_f.cfm**
- le Fonds d'habilitation municipal vert et le Fonds d'investissement municipal vert (250 M$) par le truchement de la Fédération canadienne des municipalités – **http://www.fcm.ca**
- le Programme des routes utilisées pour le transport du grain des Prairies – **http://www.agr.gc.ca/pfra/pgrp_f.htm**

Le **Budget 2003** a annoncé 3 milliards de dollards en fonds supplémentaires pour l'infrastucture stratégique et municipale.

Aperçu de planification

Création d'Infrastructure Canada

Le Premier ministre a annoncé la création d'Infrastructure Canada en août 2002, en tant qu'organisation distincte aux termes de l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.[2] Cette organisation autonome, qui relève du ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Infrastructure, a été créée comme point de convergence du leadership du gouvernement du Canada pour les questions et les programmes d'infrastructures.

En d'autres mots, le **mandat** d'Infrastructure Canada est de coordonner et de gérer les programmes de financement qui appuient les initiatives d'infrastructure publique et divers objectifs gouvernementaux, tels que les changements climatiques et l'innovation; et de fournir des avis stratégiques et orientations générales sur les questions connexes.

2. Infrastructure Canada a été précédé de l'ancien Bureau national des infrastructures, programme qui était logé au Secrétariat du Conseil du Trésor. Son rôle était de fournir des avis et des appuis au président du Conseil du Trésor, en qualité de ministre antérieurement responsable des infrastructures.

Infrastructure Canada joue un rôle de surveillance et de coordination de l'actuel Programme infrastructures Canada issu du budget de 2000 et des quelques projets encore en cours aux termes du Programme des travaux d'infrastructure Canada de 1994. Il est aussi chargé de la conception de programme et de la mise en œuvre des deux nouvelles initiatives annoncées dans le budget de 2001 – le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure frontalière. En outre, le Ministère élaborera des politiques afin de définir l'architecture générale du programme d'infrastructures de longue durée, dont il a été fait mention dans le discours du Trône de 2002.

Les travaux entrepris par le Ministère comportent deux volets principaux :

- **la sélection de projets** : Après avoir analysé les problèmes d'infrastructures, discuté avec les provinces et les territoires et établi les priorités, Infrastructure Canada recommande au Ministre les projets d'infrastructures à financer en priorité.
- **la gestion de projets** : Après avoir négocié les ententes et établi les comités de cogestion, Infrastructure Canada met en place la structure requise pour assurer une gestion appropriée des projets.

De plus, le ministère est responsable de :

- assurer le leadership en ce qui concerne la connaissance de l'infrastructure et l'élaboration de politiques;
- cerner et/ou évaluer les besoins d'infrastructures, les priorités et les pressions financières;
- faire des analyses et des études de recherche approfondies en vue de partager les leçons retenues et les pratiques exemplaires avec les partenaires;
- faire fonction de source horizontale de connaissances spécialisées sur les infrastructures à l'intérieur du gouvernement du Canada et à l'extérieur; et
- servir de première prise de contact pour les parties intéressées (provinces, municipalités, associations, etc.).

L'organisation est financée tant par des dépenses de fonctionnement pour ce qui est des activités internes (ce qui comprend les salaires et les avantages sociaux d'environ 80 équivalents temps plein) que par des contributions en fonction de projets précis. Les contributions sont allouées à mesure que les projets sont approuvés et Infrastructure Canada peut ensuite les déléguer, à des fins administratives, aux ministères d'exécution pertinents au sein du gouvernement du Canada. Le Ministère gère aussi un accord de contribution avec la Fédération canadienne des municipalités pour le *Guide national pour des infrastructures municipales durables* qui fournit aux municipalités de partout au Canada une source autorisée des meilleures solutions pratiques pour la planification, la construction, l'entretien et la réparation des infrastructures.

Relations stratégiques

Infrastructure Canada mise sur ses partenariats stratégiques pour atteindre ses objectifs. Le Ministère a établi des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre desquels les deux parties participent aux décisions et au financement des projets et coprésident les comités de gestion des accords. Dans certaines provinces ou territoires, les administrations municipales participent aussi pleinement par l'intermédiaire de représentants délégués aux comités de gestion des accords ou par l'intermédiaire de comités consultatifs qui fournissent des avis pour la sélection de projets.

En outre, Infrastructure Canada travaille beaucoup avec d'autres ministères fédéraux et organismes fédéraux en leur qualité de ministères chargés d'exécuter des programmes (p. ex. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada) ou aux fins de projets d'infrastructures précis (p. ex. Transports Canada). D'autres ministères et organismes fédéraux assument des responsabilités appropriées à titre d'autorités sectorielles, fonctionnelles, techniques ou régionales et jouent un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de communication pour chaque accord relatif à un projet.

Le programme Infrastructures Canada collabore aussi avec divers intervenants de l'extérieur des administrations publiques. Le secteur privé est un intervenant clé, puisque la plupart des fonds du projet visent à déclencher l'activité du secteur privé dans la construction d'infrastructures qui, pour sa part, augmente par la suite les retombées économiques à l'échelle du pays. Le Ministère indique cependant la voie à suivre en ce qui a trait au perfectionnement des chercheurs sur les questions relatives aux infrastructures auxquelles s'intéressent non seulement les partenaires fédéraux et d'autres ordres du gouvernement, mais aussi les universités, les instituts de recherche, le secteur privé et d'autres experts, au Canada et à l'étranger. Cette activité entre dans le cadre du travail qu'accomplit le Ministère en vue d'établir des partenariats de recherche permettant de créer des connaissances sur les questions touchant les infrastructures.

Risques et défis

Infrastructure Canada étant un nouveau ministère, son défi immédiat est de faire en sorte qu'il dispose de la capacité nécessaire pour exécuter des programmes qui profitent aux Canadiens et Canadiennes. Son but est de devenir un chef de file dans son domaine, d'adopter les approches novatrices de la gestion moderne et de démontrer aux Canadiens et Canadiennes qu'il vaut son pesant d'or. Il faut de bons systèmes de rapport et de reddition de compte pour faire en sorte que les ressources ministérielles contribuent aux résultats escomptés.

Le Ministère doit équilibrer les priorités entre de nombreux partenaires et besoins différents. Infrastructure Canada doit déterminer avec exactitude les principales priorités de financement dans un environnement complexe et équilibrer des besoins concurrentiels entre les partenaires et les objectifs gouvernementaux à long terme. Il doit « investir dans l'avenir », en tenant compte de ce qui existe déjà et de ce qui est nécessaire pour répondre aux besoins futurs.

Le Ministère travaille de près avec les provinces et les territoires pour que les priorités reflètent les besoins régionaux et soient conformes aux objectifs du gouvernement du Canada. Il doit veiller à ce que les dépenses d'infrastructures s'inscrivent dans une stratégie à long terme visant à développer un Canada moderne et à ce que les projets de tous les coins du pays se complètent et contribuent à multiplier les bénéfices pour les Canadiens et Canadiennes.

Infrastructure Canada doit développer la base de connaissances nécessaire à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions. Cela veut dire élaborer des mesures crédibles des répercussions des investissements dans les infrastructures et faire preuve de leadership dans la recherche menée en collaboration avec les partenaires. Pour faire en sorte que nous travaillions en partenariat afin de répondre aux besoins d'infrastructures du pays, il faut favoriser une démarche holistique et horizontale afin d'assurer l'engagement fédéral à l'égard des besoins d'infrastructures.

SECTION IV – Plans et priorités, par résultat stratégique

Sommaire

Résultat stratégique : Appuyer les projets d'infrastructures qui contribuent à la qualité de vie, à la croissance économique, à la viabilité des collectivités et au commerce international; et fournir des avis stratégiques et des pratiques de sensibilisation, de communication et de gestion en vue d'une bonne gouvernance et d'un processus décisionnel axé sur les résultats dans le domaine de l'infrastructure publique.

Priorité 1 : Établir la nouvelle organisation

Priorité 2 : Mettre en œuvre le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure frontalière

Priorité 3 : Élaborer un programme d'infrastructures à long terme

Détails

Priorité 1 : Établir la nouvelle organisation

1. Plans et ressources

En tant que nouveau ministère, Infrastructure Canada doit chercher en priorité à établir une organisation moderne, novatrice et efficace pour donner suite aux objectifs du gouvernement du Canada en matière d'infrastructures qui servent les intérêts des Canadiens et Canadiennes. Le Ministère a obtenu des fonds pour répondre aux besoins de fonctionnement courants de l'organisation, et il est prévu qu'après la première année, le Ministère sera pleinement opérationnel.

À cette fin, il établira des capacités de services ministériels dans des domaines comme les ressources humaines, la gestion/les technologies de l'information et les finances et il comblera tous les postes de l'organisation. Le Ministère procède à la dotation des principaux secteurs fonctionnels, y compris les politiques, les opérations de programme, la recherche, les communications et la promotion. De plus, il établit les processus de gestion requis pour s'acquitter efficacement de ses responsabilités de politique et de programme. Il fait donc le nécessaire pour s'assurer que le Ministère s'engage à une politique d'excellence dans les domaines de la planification, de la gestion du risque, de la mesure du rendement et des communications.

Comme l'organisation est relativement petite et comme elle cherche à réduire au minimum le niveau des ressources requises, elle donnera à contrat un certain nombre de services à un fournisseur de services (notamment la technologie de l'information, la gestion de l'information, la comptabilité, les services financiers, les services administratifs, la vérification, la traduction et la gestion des ressources humaines) ou les fera exécuter par des services de soutien communs locaux.

2. Partenaires et résultats partagés

Infrastructure Canada construira une organisation efficace et axée sur les résultats qui reflète les valeurs de la fonction publique et qui favorise la diligence raisonnable et l'optimisation des ressources dans l'utilisation des fonds d'infrastructures. Ainsi, elle travaille de près avec le Conseil du Trésor, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et la Commission de la fonction publique pour mettre en œuvre les cadres de gestion et les initiatives du gouvernement du Canada (p. ex. *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*, la Fonction de contrôleur moderne, et Gouvernement en direct.)

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes (court à moyen terme)

- Soutien des projets d'infrastructure qui contribuent à améliorer la qualité de vie, à stimuler la croissance économique, à renforcer les collectivités et à favoriser le commerce international
- Relations de collaboration avec les principales parties intéressées, y compris les administrations provinciales, territoriales et locales, les Premières nations, le secteur privé, les universités et les autres centres d'expertise
- Centre d'expertise sur les infrastructures, y compris le développement de l'infrastructure, les accords de gouvernance, les pratiques exemplaires, les expériences internationales et les défis et les possibilités émergents
- Leadership en matière de coordination des politiques et des priorités du gouvernement du Canada en matière d'infrastructure
- Promotion des initiatives courantes de communications publiques et de sensibilisation afin de démontrer le rôle et les intentions du gouvernement du Canada, ainsi que les résultats obtenus en matière d'infrastructure.

3. Contribution aux thèmes et aux initiatives de gestion du gouvernement

La nouvelle organisation est établie conformément aux thèmes et aux initiatives de gestion du gouvernement suivants :

- Mise en œuvre de la **fonction de contrôleur moderne** : Le Ministère incorpore la fonction de contrôleur moderne en tant qu'élément principal de son programme d'excellence en gestion. Les premières étapes comportent l'élaboration d'un plan d'action exhaustif, y compris une évaluation de la capacité. Le plan d'action sera précis et assignera clairement les obligations de rendre compte des résultats.
- Mise en œuvre de **Gouvernement en direct** : Pour continuer à relever les défis de Gouvernement en direct, le Ministère maintiendra des voies de communication efficaces et sûres et il travaillera avec ses partenaires et ses clients pour s'assurer que des technologies d'information et de communications modernes soient utilisées.
- Mise en œuvre de l'**Initiative d'amélioration des services** : À mesure que le Ministère évoluera, il continuera à exécuter ses programmes d'une manière centrée sur les citoyens en offrant de l'information accessible par l'intermédiaire d'Internet, en maintenant un numéro sans frais 1-800 pour répondre aux inquiétudes et aux demandes de renseignements des Canadiens et Canadiennes et en mettant en œuvre une stratégie horizontale de gestion de l'infrastructure de concert avec les clients et les partenaires.

Suivi du rendement

Le suivi et la surveillance des projets sont appuyés par le **Système partagé de gestion de l'information pour les infrastructures (SPGII) – http://www.infrastructurecanada.gc.ca/simsi/index_f.shtml**

Ce système de gestion de l'information sûr, convivial, bilingue et basé sur le Web a gagné une médaille d'or à l'Exposition sur la technologie dans l'administration fédérale (GTEC). Il se conforme à l'engagement pris à l'égard de Gouvernement en direct, et répond aux normes plus élevées d'ouverture, de transparence, de diligence raisonnable et de rapport maintenant exigées par les Canadiens et Canadiennes. Le système aide la direction et les parties intéressées du Programme infrastructures Canada (municipalités, provinces et organismes d'exécution fédéraux) en gérant les milliers de projets du Programme et en fournissant des fonctions d'inscription de projet en ligne, d'information sur l'état des projets et de suivi des jalons, des retombées et des paiements.

4. Défis, risques et rendement

Un des principaux défis liés à l'établissement de la nouvelle organisation est d'attirer et de garder les meilleurs éléments au Ministère. Cela comprend des spécialistes qui non seulement s'y connaissent en infrastructures, mais qui possèdent une solide orientation sur les clients, la capacité de promouvoir le travail d'équipe, d'excellentes compétences en communication et la capacité de travailler dans un environnement où la pression est forte, les délais sont serrés et les programmes sont en période de transition.

Il est urgent de mettre en place tous les systèmes organisationnels nécessaires pour soutenir l'exécution du programme. Le défi est de rationaliser la GI/TI, les finances et les fonctions administratives des organisations précédentes, de mettre en œuvre des stratégies efficaces de gestion du changement pendant le processus de transition et d'adopter les plus récentes politiques et procédures pour la gestion organisationnelle.

On fera le suivi des activités et du rendement du Ministère au moyen des opérations des systèmes financiers, de sondages annuels auprès des ressources humaines et du suivi du rendement du programme et on en rendra compte annuellement grâce au Rapport ministériel sur le rendement. Parmi les principaux indicateurs de succès, il y aura :

- la mise en œuvre de la fonction de contrôleur moderne;
- la mise en œuvre de l'Initiative d'amélioration des services au moyen de la GI/TI;
- la mise en œuvre de la planification et de la communication d'information systématiques axées sur les résultats;
- la dotation représentative des postes clés;
- l'obtention et le respect de toutes les autorisations nécessaires; et
- l'acquisition du statut d'employeur de choix.

Priorité 2 : Mettre en œuvre le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et le Fonds sur l'infrastructure frontalière

1. Plans et ressources

Les nouveaux Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS) de deux milliards de dollars et Fonds sur l'infrastructure frontalière (FIF) de 600 millions de dollars ont été annoncés dans le budget de 2001 pour appuyer respectivement les grands projets d'infrastructures dans les collectivités canadiennes et aux principaux postes frontières.

À compter de cette année, et pour plusieurs années à venir, le Ministère poursuivra la mise en œuvre de ces programmes prioritaires et fournira du financement aux administrations provinciales/territoriales (et dans certains cas aux administrations municipales) pour répondre à des besoins en matière d'infrastructure.

Le **FCIS** a été créé pour répondre aux besoins des projets d'infrastructures de grande envergure qui dépassent l'étendue et la capacité des programmes existants. Il met l'accent sur les partenariats avec les autres niveaux de gouvernement et, contrairement aux programmes précédents, il prévoit une nouvelle marge de manœuvre qui permet de reconnaître les besoins et les capacités uniques des administrations en appliquant une « formule seuil » pour définir les projets de grande envergure. Par exemple, pour qu'un projet dans les petites administrations, comme l'Île-du-Prince-Édouard, soit admissible au financement, ses coûts totaux admissibles doivent atteindre au moins 10 millions de dollars, alors que le seuil est établi à 75 millions de dollars dans les plus grandes administrations, comme le Québec. Grâce à cette stratégie, le Ministère continuera de faire en sorte que les projets financés sont de grande envergure et stratégiques dans le contexte d'une province ou d'un territoire donné.

Infrastructure Canada continuera à déterminer les projets à financer en priorité en consultation avec les administrations provincialesl/territoriales et à investir dans cinq catégories de projets :

- infrastructure routière et ferroviaire;
- infrastructure de transport local;
- infrastructure de développement touristique et urbain;
- infrastructure pour le traitement de l'eau et des eaux usées; et
- réseaux à large bande.

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes (moyen à long terme)

- Système de transport de surface plus efficace et plus sûr
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques
- Hausse du tourisme
- Amélioration du traitement des eaux usées municipales
- Approvisionnements en eau potable salubres, propres et fiables

Voici certains projets du FCIS qui ont été annoncés jusqu'à maintenant :

- systèmes de traitement des eaux usées
- élargissement de certaines portions de la transcanadienne
- Vancouver Convention and Exhibit Centre

Le **FIF** a été établi pour appuyer l'accroissement des relations économiques et commerciales avec les États-Unis en réduisant la congestion aux frontières, en améliorant la capacité du système et en contribuant à la concrétisation de la Déclaration sur la frontière intelligente (**http://www.dfait-maeci.gc.ca/anti-terrorism/can-us-border-fr.asp**). Les décisions d'investissement seront prises afin d'appuyer et de multiplier les avantages des programmes existants qui accélèrent la circulation aux frontières (p. ex. NEXUS et Expres). Comme 70 p. 100 des camions qui traversent la frontière Canada-É.-U. passent par seulement six postes frontières,[3] la majeure partie des fonds du FIF cibleront ces six endroits : Windsor, Sarnia, Niagara Falls et Fort Erie, Ontario; Douglas, Colombie-Britannique; et Lacolle, Québec.

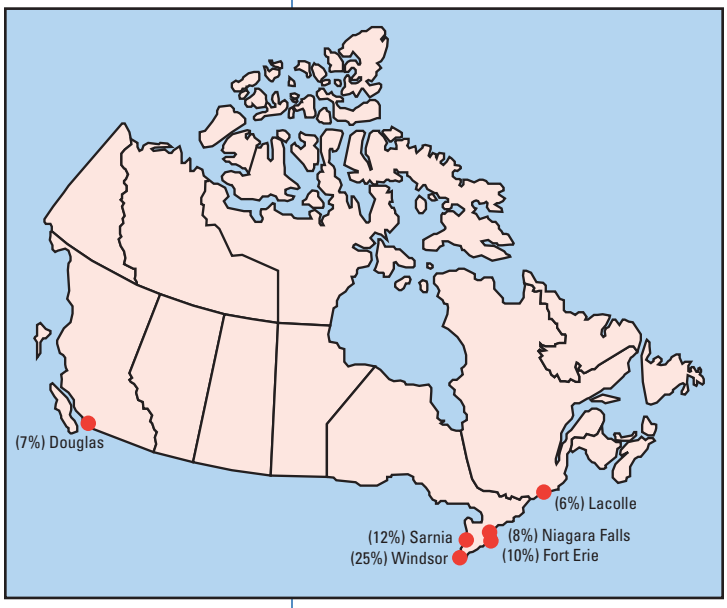

La proportion de la circulation des camions aux postes frontières les plus occupés entre le Canada et les États-Unis en 2001

Carte n° 2

Le FIF sera mis en œuvre de concert avec les administrations provinciales et municipales et avec d'autres partenaires des deux côtés de la frontière Canada-É.-U. Les projets admissibles seront sélectionnés en fonction de critères prédéterminés et feront partie de trois catégories :

- infrastructure matérielle aux postes frontières ou dans les environs;
- infrastructure de réseaux de transport intelligents; et
- meilleure capacité d'analyse.

3. Transports Canada, Rapport annuel sur les transports au Canada 2001.

Pour chaque projet FCIS ou FIF approuvé, un projet d'accord bilatéral de contribution sera élaboré afin d'encadrer la gestion et l'exécution efficaces des projets. Chaque accord sera sujet à une présentation distincte au Conseil du Trésor qui donnera un aperçu des détails du projet.

2. Partenaires et résultats partagés

Le FCIS et le FIF sont tous les deux des programmes de contribution qui font intervenir des partenaires pour obtenir des résultats. Les principaux partenaires d'Infrastructure Canada sont les administrations provinciales et territoriales, mais, dans certains cas, les administrations municipales en font aussi partie et les partenaires peuvent aussi venir du secteur privé.

Le gouvernement du Canada peut assumer jusqu'à 50 p. 100 des coûts totaux d'un projet d'infrastructure stratégique alors que le promoteur du projet assume la responsabilité du projet, y compris la mise en œuvre et l'entretien à long terme. La nature des relations et les responsabilités de chaque partenaire peuvent varier d'un projet à l'autre et elles seront précisées dans les accords de contribution propres à chaque projet. En outre, un comité de gestion représentant tous les partenaires sera créé pour la durée de chaque accord et chargé de surveiller et d'orienter les investissements.

Infrastructure Canada travaille en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux, comme Transports Canada, Industrie Canada, Affaires indiennes et du nord canadien, Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et Développement économique Canada pour les régions du Québec. Dans certains cas, ces ministères seront les agents d'exécution d'un projet aux termes d'un protocole d'entente avec Infrastructure Canada. Dans d'autres cas, les ministères fourniront une aide technique au projet en aidant à l'analyse du dossier administratif, en déterminant les coûts et les retombées du projet, en fournissant des avis sur l'accord relatif au projet et sur la présentation au Conseil du Trésor et en participant au comité de gestion.

3. Contribution aux thèmes et aux initiatives de gestion du gouvernement

La mise en œuvre du FCIS et du FIF contribuent à plusieurs priorités et initiatives de gestion importantes du gouvernement.

- Les projets FCIS et FIF contribuent au **développement durable** en produisant des retombées économiques, sociales et environnementales. Le fait d'améliorer le flot des personnes et des services, d'assurer une circulation plus efficace des biens et de réduire la congestion améliore tant le transport commercial que la qualité de l'air local. Les projets amélioreront également la viabilité dans les régions où l'environnement s'est déjà considérablement dégradé. Par exemple, les investissements dans les systèmes de traitement des eaux usées pour le nettoyage des ports de St. John's et de Halifax auront une incidence favorable sur ces voies d'eau endommagées. Il est indispensable que tous les projets d'infrastructures contribuent au développement durable. Des évaluations environnementales font partie intégrante de l'examen auquel chaque projet est soumis avant l'engagement du financement du gouvernement du Canada.
- Pour ce qui est de la **fonction de contrôleur moderne**, les mesures des retombées utilisées pour évaluer les projets FCIS et FIF fourniront aux Canadiens et Canadiennes une indication de la valeur obtenue en contrepartie des investissements du gouvernement du Canada dans l'infrastructure.
- Afin d'assurer la transparence du programme envers les Canadiens et Canadiennes et d'appuyer **Gouvernement en direct**, le FCIS et le FIF feront appel à un système basé sur le Web pour communiquer les projets financés et les résultats obtenus dans les divers secteurs de programme.

4. Défis, risques et rendement

Le principal défi de la mise en œuvre du FCIS et du FIF est de déterminer les priorités en matière de financement à l'échelle du Canada. Pour ce faire, le Ministère consultera les provinces et les territoires, les municipalités et les autres parties à avoir signalé des besoins et il équilibrera ces besoins avec les priorités du gouvernement du Canada dans les secteurs clés. L'utilisation de seuils souples aidera aussi à faire en sorte que les priorités correspondent au besoin et au contexte de chaque administration, car ces seuils permettent de définir les projets de « grande envergure » en fonction de la taille de l'administration au lieu de les définir également pour l'ensemble des administrations.

Comme c'était le cas pour les programmes d'infrastructures précédents, il sera indispensable que le programme et les fonds connexes soient administrés efficacement et que le Ministère fasse preuve de diligence raisonnable et de transparence, qu'il rende des comptes et qu'il obtienne des résultats pour les Canadiens et Canadiennes. Divers moyens seront utilisés à cette fin :

- Des accords de contribution individualisés fixeront les conditions applicables au versement des fonds et pourvoiront à la diligence raisonnable, à la structure financière saine, à la communication d'information en temps opportun, à la surveillance du projet et du rendement et à la surveillance et à l'évaluation de l'environnement. Pour que ces accords fonctionnent, chaque partenaire s'engagera à contribuer au succès du projet.
- Les accords de contribution préciseront les rôles et les responsabilités de chaque partie en ce qui concerne la vérification et l'évaluation. Infrastructure Canada veillera à ce que les procédés de vérification et d'évaluation établis prévoient l'évaluation de la gestion et de l'administration globales du programme, de l'utilisation des fonds, de la conformité du projet à la législation et de la mesure dans laquelle les processus et les systèmes de surveillance permettent de saisir, de valider et de surveiller l'atteinte des résultats escomptés.
- Le système partagé de gestion de l'information pour les infrastructures (SPGII) fournit aux parties intéressées et au public soutien et information de gestion sur la mesure du rendement. Les projets FCIS et FIF seront régis par un cadre de gestion et de reddition des comptes basé sur les résultats (CGRR) qui énonce des indicateurs de rendement ainsi qu'une stratégie de mesure et de communication du rendement. Le Ministère procède actuellement à l'intégration des mesures de rendement des projets FCIS et FIF à titre de fonctions nouvelles dans le SPGII. Les bénéficiaires du projet fourniront des données afin d'aider à faire le suivi du rendement, et les réalisations du FCIS et du FIF seront communiquées annuellement dans le Rapport ministériel sur le rendement.

Modèles de mesures du rendement

- Nombre de ménages alimentés en eau potable de meilleure qualité
- Hausse de la capacité de traitement des eaux usées
- Hausse de la capacité de circulation
- Nombre d'utilisateurs desservis par des réseaux de télécommunications améliorés ou de capacité plus élevée
- Hausse de la capacité et de l'efficacité à la frontière

Priorité 3 : Élaborer un programme d'infrastructures à long terme

Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes (long terme)

- Compétitivité dans l'économie mondiale
- Croissance fondée sur le développement durable

1. Plans et ressources

Dans le discours du Trône de 2002, le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en place un programme d'infrastructure de dix ans pour tenir compte des initiatives stratégiques à long terme. Le budget 2003 a annoncé des fonds supplémentaires de 3 milliards de dollars pour l'infrastructure municipale et stratégique.

Le travail d'élaboration des politiques sera axé principalement sur les paramètres du programme en vue des nouveaux investissements dans l'infrastructure. L'évaluation des besoins et l'établissement des priorités seront entrepris dans le contexte des investissements d'infrastructure au cours des dix prochaines années. Le caractère à long terme de ce nouveau programme permettra aux municipalités de mieux planifier et mettre en oeuvre les améliorations qu'elles apportent à l'infrastructure. Les priorités relatives aux nouveaux investissements traduiront les besoins des collectivités urbaines et rurales et les objectifs généraux du gouvernement du Canada.

Un autre aspect important de l'avancement du dossier de l'infrastructure sera de renforcer la base de connaissances actuelle en matière d'infrastructure, notamment la création et le transfert de connaissances. Ce travail s'appuiera sur des initiatives semblables au *Guide national pour des infrastructures municipales durables*, un guide de pratiques exemplaires financé par le programme Infrastructures Canada. L'enrichissement du savoir collectif donnera lieu à l'innovation et à des processus de formulation des politiques et de prise de décision plus efficaces.

2. Partenaires et résultats partagés

Comme pour les programmes d'infrastructures précédents, l'élaboration de politique, l'établissement des priorités et l'examen, la sélection, la mise en œuvre et l'évaluation des projets se feront de concert avec une foule de partenaires gouvernementaux et de parties intéressées clés.

Les projets étant choisis et gérés en collaboration, les participants partageront les résultats, projet par projet. Une base de connaissances plus vaste sur les infrastructures profitera aux Canadiens et Canadiennes, car elle améliorera les technologies d'infrastructures, prolongera la vie des infrastructures, permettra une utilisation plus efficace des infrastructures existantes et réduira les coûts financiers et sociaux à long terme.

3. Contribution aux thèmes et aux initiatives de gestion du gouvernement

L'infrastructure est un instrument que l'on utilise pour contribuer à l'objectif de **développement durable** du gouvernement du Canada. Les programmes courants appuient cet objectif en investissant dans des projets, comme la réfection et l'expansion des corridors de circulation urbains, qui peuvent aider à atteindre les objectifs du gouvernement du Canada aux termes du protocole de Kyoto. Le nouveau programme tiendra aussi compte de cet objectif grâce à la définition de paramètres appropriés pour les projets et aussi grâce à des initiatives plus vastes comme la recherche et l'innovation en infrastructure et la diffusion des pratiques exemplaires. Également, les principes de la **fonction de contrôleur moderne** seront respectés lors de la mise en œuvre du nouveau programme.

4. Défis, risques et rendement

Le nouveau programme d'infrastructures étant un programme à long terme, il sera essentiel pour équilibrer les objectifs liés à l'économie, à la qualité de vie et à l'environnement, et les besoins des collectivités urbaines et rurales. Aussi, l'établissement des priorités constituera un élément primordial. Les consultations sur les besoins en infrastructure, l'élaboration de politiques et la mise en œuvre de programmes aideront aux besoins d'infrastructures d'une manière exhaustive.

Conformément à l'importance que le Ministère accorde à la surveillance et à la mesure du rendement des projets (voir le SPGII à l'adresse suivante : **http://www.infrastructurecanada.gc.ca/simsi/index_f.shtml**), des indicateurs de rendement concrets seront élaborés pour les nouveaux projets.

SECTION V – Organisation

Organisation et obligations redditionnelles

Le Ministère est responsable de deux axes opérationnels :

- investissements dans l'infrastructure et information; et
- politique, administration et communications en matière d'infrastructures.

Les axes opérationnels sont des regroupements de programmes ministériels qui visent des résultats communs. Ils forment l'ossature de la structure de gouvernance du Ministère et délimitent le contexte des affectations de ressources. Toutes les activités du Ministère sont planifiées, gérées et communiquées à l'intérieur de ces axes opérationnels.

Ministre : L'honorable Allan Rock, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Infrastructure.

Administrateur général : L'administrateur général relève du ministre; deux sous-ministres adjoints relèvent de l'administrateur général.

Sous-ministres adjoints (SMA) :

- Le SMA des Opérations du programme est responsable des volets investissements dans l'infrastructure et information, et il relève de l'administrateur général (15,2 millions de dollars et 37 ETP).
- Le SMA de la Politique et des Communications est responsable des volets politiques, administration et communications en matière d'infrastructures, et il relève de l'administrateur général (8,7 millions de dollars et 39 ETP).

Dépenses prévues de l'organisme

(en millions de dollars)	Prévisions des dépenses 2002–2003	**Dépenses prévues 2003–2004**	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
Budget principal des dépenses				
Investissements dans l'infrastructure et information	7,7	**15,2**	10,6	9,5
Politique, administration et communications en matière d'infrastructures	0,6	**8,7**	7,3	7,3
Total du Budget principal des dépenses	8,3*	**23,9**	17,9	16,8
Rajustements	5,6	**0**	0	0
Dépenses prévues nettes	13,9	**23,9**	17,9	16,8
Plus : Coût des services reçus à titre gracieux	0,3	**1,2**	1,4	1,4
Coût net du programme	14,2	**25,1**	19,3	18,2
Équivalents temps plein	69	**76**	82	82

* Note : Le total du Budget principal des dépenses pour l'exercice financier 2002–2003 a été redressé pour tenir compte du décret C.P. 2002-1314 du 6 août 2002 qui a transféré l'activité Politique et information sur les sociétés d'État au Secrétariat du Conseil du Trésor.

- Le total du Budget principal des dépenses pour les 3 prochaines années représente les déboursés reliés aux opérations en cours d'Infrastructure Canada.
- Le total du Budget principal des dépenses est plus élevé pour l'exercice financier 2003–2004 à cause du design et de l'aménagement des nouveaux bureaux.
- Le total du Budget principal des dépenses inclue une contribution à la Fédération canadienne des municipalités sous le PIC, mais n'inclue aucun investissement sous le FCIS et le FIF.
- Les rajustements contiennent les approbations obtenues depuis le budget principal des dépenses et incluent les initiatives du budget, les dépenses supplémentaires et d'autres rajustements.

Organigramme d'Infrastructure Canada

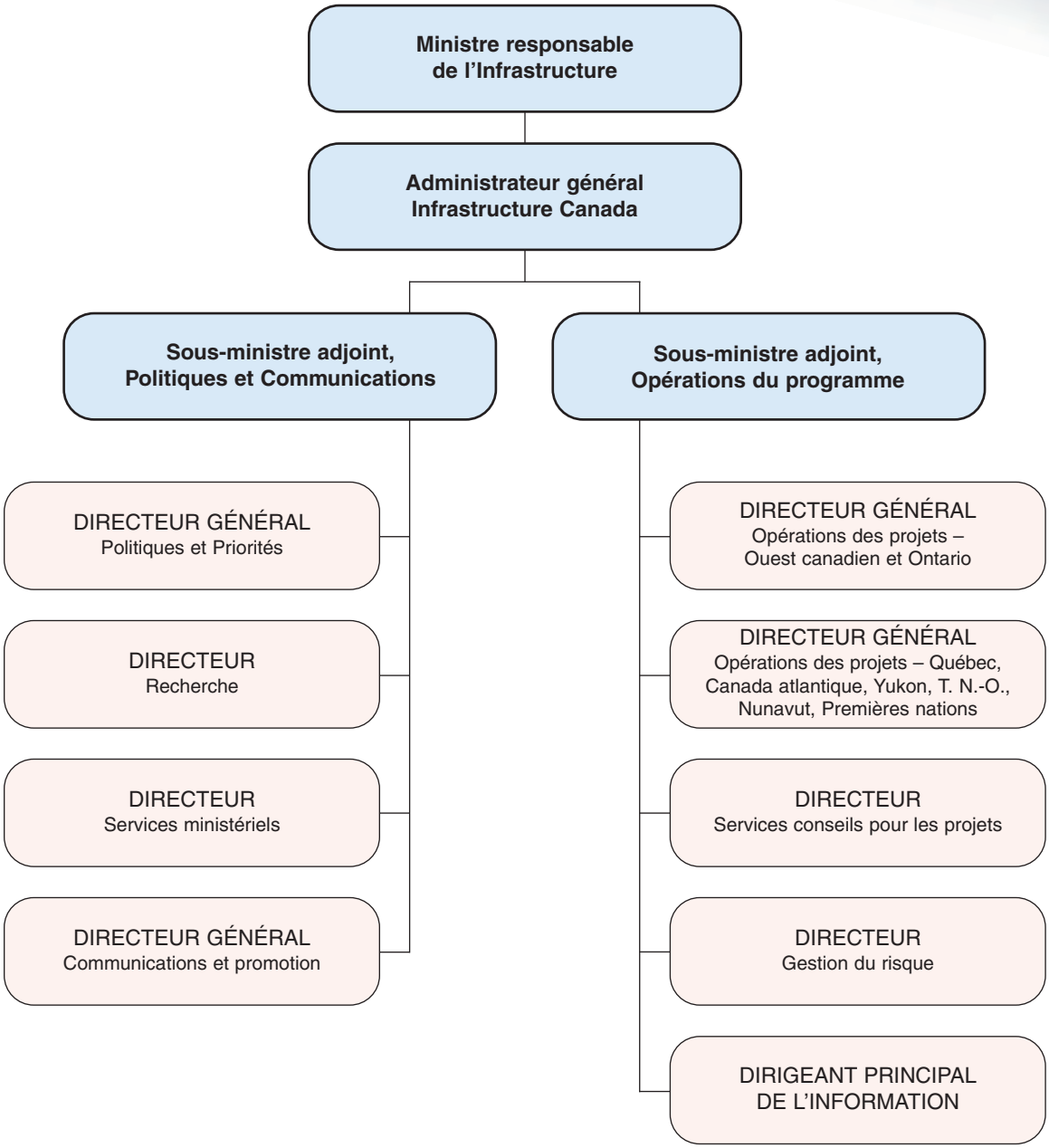

Renseignements généraux

Infrastructure Canada
Communications
7e étage, 400, rue Cooper
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

Téléphone : (613) 948-1148

Appels sans frais : 1 800 O-Canada (1 800 622-6232)

Site Web : www.infrastructurecanada.gc.ca

SECTION VI – Annexes

A. Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions des dépenses 2002–2003	**Dépenses prévues 2003–2004**	Dépenses prévues 2004–2005	Dépenses prévues 2005–2006
Contributions				
Investissements dans l'infrastructure et information	3 585	**5 191**	1 100	0

B. Détails sur les paiements de transfert

Infrastructure Canada ne reçoit qu'une contribution pour le volet opérationnel Investissements dans l'infrastructure et information. Cette contribution assure à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) le soutien financier qui lui permet d'élaborer le *Guide national pour des infrastructures municipales durables*.

Objectif

Le Guide appuie la stratégie que le gouvernement du Canada a énoncée dans le budget de 2000 et qui vise à améliorer la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes par des investissements susceptibles d'améliorer les infrastructures des collectivités et de développer l'infrastructure du XXIe siècle grâce à l'utilisation de nouvelles approches et de technologies exemplaires.

Résultats projetés

Le Guide fournira aux administrations municipales un répertoire de pratiques exemplaires de planification, de construction, d'entretien et de réparation, et il devrait donner lieu :

- à des plans et à des techniques de construction novatrices pour les projets proposés dans le cadre du Programme infrastructures Canada; et
- à des économies à long terme sur les coûts annuels que les municipalités consacrent aux infrastructures, en supposant que ces dernières adoptent les pratiques exemplaires dont il est fait état dans le Guide.

Jalons

On utilise un cadre de vérification axé sur le risque pour déterminer si les résultats projetés sont atteints. Le cadre de vérification est fondé sur les grands objectifs de vérification suivants :

- évaluer la gestion et l'administration générales du projet;
- déterminer si les paiements de transferts ont été dépensés aux fins prévues, compte tenu des principes d'économie, d'efficience et d'efficacité; et
- faire en sorte que les processus et les systèmes d'information et de surveillance soient suffisants pour la détermination, la saisie, la validation et la surveillance de la mesure dans laquelle les retombées escomptées ont été obtenues.

C. Coût net du programme pour l'exercice visé par le Budget des dépenses

	(en millions de dollars)
Dépenses prévues nettes (Total du Budget principal des dépenses plus les rajustements selon le tableau des dépenses prévues)	23,9
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,7
Contributions couvrant la part de l'employeur au titre des primes d'assurances et des dépenses payées par le SCT (sauf les fonds renouvelables)	0,5
Sous-total	**1,2**
Moins : Recettes non disponibles	0
Coût net du programme pour 2003–2004	**25,1**